



CARANTEC

Proposition de périmètre délimité des abords

Du

Clocher de la chapelle Notre-Dame de Callot

Monument historique classé par arrêté du 27 mars 1914

Mars 2023

Direction régionale Liberté · Égalité · Fraternité des affaires culturelles de Bretagne Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Finistère



INTRODUCTION

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), prévoit dans son article 40, la possibilité de modifier le périmètre de protection des monuments historiques. La loi Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine n°2016-925 du 7 juillet 2016, prévoit dans son article 75, que « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. »

Dans l'article L.621-31 du code du patrimoine, il est dit : « Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L.621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées...»

L'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine est consciente de l'inadéquation de certaines servitudes de monument historique (rayon de 500 m) par rapport aux enjeux locaux. La création d'un périmètre délimité des abords permet de réserver l'action de l'architecte des bâtiments de France aux zones les plus sensibles, situées autour du monument protégé et en relation étroite avec celuici (visuelle, urbaine, historique).

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DU MONUMENT

- A. Localisation de la commune
- B. Localisation de l'Ile Callot
- C. Présentation historique de l'île
- D. Localisation de la chapelle Notre-Dame de Callot
- E. Présentation historique
- F. Description du monument historique

2 / ANALYSE PAYSAGÈRE, ARCHITECTURALE ET URBAINE

- A. Analyse paysagère
- B. Analyse architecturale
- C. Analyse urbaine

3 / PROPOSITION

- A. Protections actuelles
- B. Proposition
- C. Justification

A. Localisation de la commune

Carantec se situe dans le Finistère nord en bordure de la Manche, entre la Baie de la Penzé et la Baie de Morlaix. La commune a une superficie de 9,02 km² pour une population de 3 189 habitants selon les données de l'INSEE de 2019.



B. Localisation de l'Ile Callot

L'ile Callot se situe au nord de la ville de Carantec, en face du port.



C. Présentation / Historique de l'île

L'île Callot, accessible a pied à marée basse, mesure 2,2km de long, avec une largeur pouvant aller jusqu'à 500m. L'île Callot est marquée par l'omniprésence du milieu marin avec de nombreuses criques, des îlots qui émergent à marée basse ainsi que des points hauts offrant des panoramas. En effet, vers l'ouest, se découvre un panorama sur la Baie du Paradis et Saint Pol de Léon, tandis qu'à l'est on aperçoit la réserve ornithologique, ainsi que le Château du Taureau, ancien fort militaire érigé au fond de la baie de Morlaix à partir de 1542.

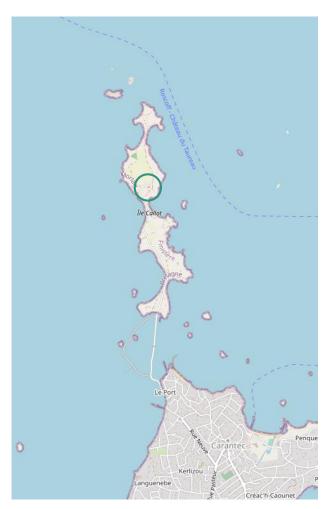
L'île Callot est un ensemble granitique dont l'exploitation fut massive au XVIIème siècle. Cette activité a permis la construction de nombreux édifices dont une partie du viaduc de Morlaix. Une autre activité importante était le ramassage du goémon. Plusieurs fours sont encore visibles sur l'île. Un des fours datant du début du XXème siècle a été restauré et constitue un élément important pour la mise en valeur de l'histoire de l'île.

Les images anciennes montrent une évolution dans le paysage entre la forte présence de parcelles agricoles, de végétaux discrets et aujourd'hui, l'apparition d'une végétation plus dense, de résineux qui limitent la visibilité des habitations.





D. Localisation de la chapelle Notre-Dame de Callot



La chapelle Notre-Dame de Callot se situe sur la partie nord de l'île, dont elle constitue le point culminant.



Plan localisation - Geoportail

E. Présentation historique

L'origine d'un lieu de culte à l'emplacement de la chapelle pourrait remonter au Vlème siècle. La chapelle actuelle a été construite sur les ruines d'une chapelle primitive qui remonte au XVIème siècle. La chapelle Notre-Dame de Callot a été reconstruite à plusieurs reprises du XVIème au XIXème siècle. Pendant la Révolution, elle a très largement été dégradée et a servi de poste militaire.

Après la Révolution, M. Nédélec, recteur de Carantec, et André Cohitte, maire de la commune, décident la réalisation de travaux. A l'exception du clocher datant de 1672 et du transept datant du XVIIème siècle, l'édifice actuel est reconstruit en 1808.



Photographie ancienne, Vue générale de la Chapelle

F. Description du monument historique

Le clocher de la chapelle Notre-Dame de Callot est classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 27 mars 1914. Le clocher est de type « néo-Beaumanoir ». Il comprend une haute tour flanquée d'une tourelle cylindrique accessible par un escalier situé sur le flanc sud. La galerie est à balustres classiques en fort encorbellement. L'étage des cloches contient trois baies accostées de fleurons et est terminé par une flèche pyramidale ajourée. Le reste de l'édifice est en pierres de taille sous une toiture en ardoises épaisses. Deux granits différents sont utilisés pour la façade : granit rose extraits de l'île directement et un granit blanchâtre provenant de l'Ile Grande (22).



Vue actuelle de la Chapelle

Photographies intérieures

La chapelle présente un plan en croix latine à vaisseau unique. Ces photographies intérieures permettent de voir que le sol est couvert de dalles de schiste. Il y a un lambris de couvrement peint en bleu à nervures blanches et les boiseries intérieures du chœur sont classées depuis 1944.







Photographie, Chœur de la chapelle



Photographie, Clôture du chœur

Cartes postales anciennes

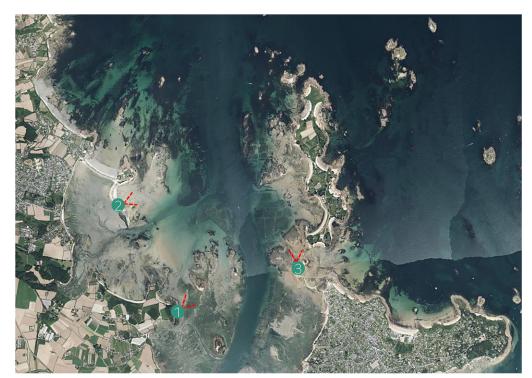






Cartes postales anciennes - Cartorum

Photographies lointaines





Vue depuis la plage Saint Jean.

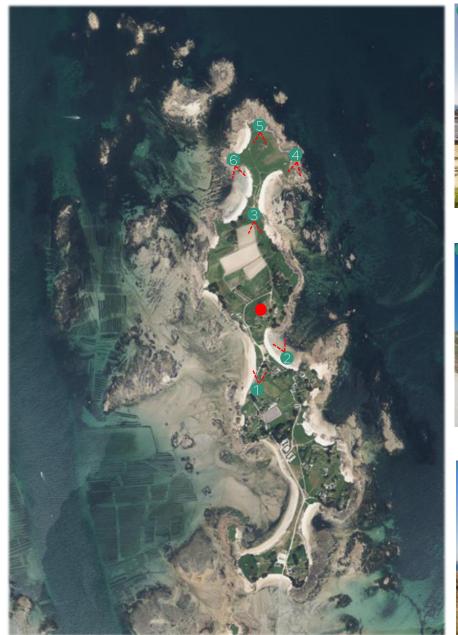


Vue depuis L'îlot Saint-Anne



Vue depuis un îlot près de la « passe aux moutons »

Ces photographies montrent la visibilité de la chapelle et de son clocher de loin, dans le grand paysage. On constate une covisibilité permanente, la chapelle marquant un véritable point de repère dans le paysage. On constate que le clocher se distingue dès la « passe aux moutons » et forme un point d'appel vers l'Ile Callot.











Vue depuis la pointe nord-est



Vue depuis l'Amer, nord-ouest



Vue depuis la pointe nord

Depuis les trois pointes situées au nord de l'île Callot, on aperçoit le clocher de la chapelle qui émerge de la végétation environnante.

Ces vues permettent de comprendre sa position, comme perchée sur son promontoire, dominant le paysage.

Photographies proches











Photographie aérienne Geoportail







Vue du clocher classé au titre des monuments historiques

A. Analyse paysagère

L'ensemble des éléments remarquables présents sur l'île Callot sont représentatifs de son histoire et permettent de garder une trace des pratiques anciennes.



Amer en granit peint



Croix de pierre



Geoportail



Vestiges de la poudrière de l'île Callot





Puits

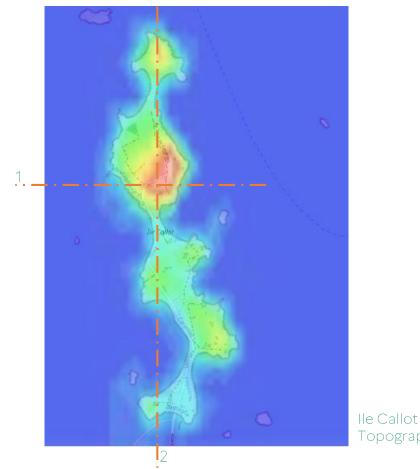


Vestige d'un four à goémon datant du début XXème

A. Analyse paysagère

La chapelle Notre-Dame de Callot est implantée au sommet d'une butte, comme il est possible de le constater grâce au profil altimétrique ouest / est. L'édifice est alors perceptible de loin car il constitue le point culminant de l'île, à environ 22m au dessus du niveau de la mer. Le profil altimétrique Nord/Sud permet également de comprendre le relief de l'île qui est relativement plane avec toujours la présence de ce relief qui offre une vue panoramique depuis la chapelle et permet des vues nombreuses vers la chapelle.

1. Altimétrie – Ouest / Est en passant par la Chapelle



25 20 15 10 5 0 100 200 300 400 500 600 700 Distance (m)



A. Analyse paysagère

Dès l'entrée de l'île, côté sud, on constate une forte présence de végétation qui marque l'arrivée et l'entrée sur Callot (Fig.1). La végétation est visible, constituée de nombreux pins qui marquent le paysage sud de l'île. La pratique de l'agriculture et de la pêche sur l'île a été et reste aujourd'hui très présente. Le nord de l'île Callot offre des espaces dédiés aux cultures légumières, comme nous pouvons le voir ci-dessous (Fig.2) tandis que l'ouest de l'île est plutôt consacré à l'ostréiculture (fig.3), ce qui crée des paysages ouverts.



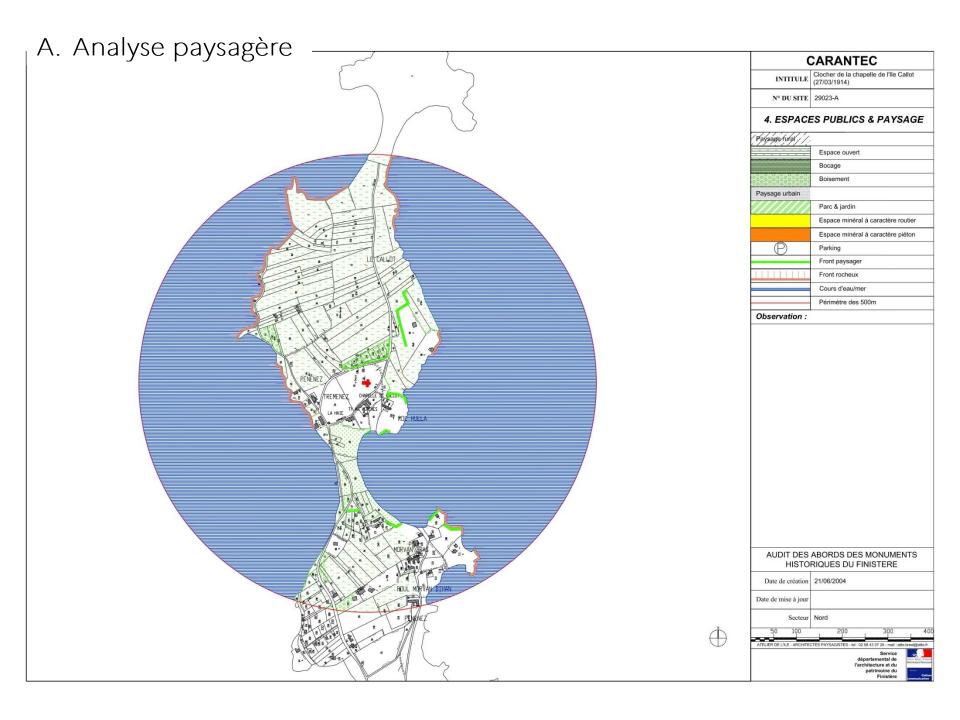
Fig. 2 : Présence de champs agricoles.



Fig. 1 : Photographie, entrée de l'île Callot par la route submersible.



Fig.3: L'ostréiculture sur l'île.



B. Analyse architecturale

Il existe deux typologies de bâti sur l'île Callot. D'une part, des habitations rurales anciennes en pierre avec des ardoises épaisses en couverture. D'autre part, une architecture plus récente datant du XXème siècle avec des maisons néo bretonnes. L'orientation principale est souvent plein sud avec un pignon à l'ouest pour faire face au vent.

Ardoises épaisses







B. Analyse architecturale





Ancienne école, bâtie en 1926. Depuis 2018, le bâtiment est reconverti en gîte.





Bâti ancien, devant la Chapelle





Ancienne maison de goémonier

C. Analyse urbaine





Carte Napoléonienne 1827 – Archives Déparmentales du Finistère

Principalement constituée de petites criques, de dunes, d'ajoncs, de champs et de pâturages, l'île Callot abrite quelques maisons. En observant le cadastre ancien de 1827, l'urbanisation de l'île Callot se compose de la chapelle Notre-Dame de Callot et de quelques constructions situées au sud. Ces constructions sont encore existantes dans le noyau urbain actuel. Des fermes sont alors dispersées sur l'ensemble de l'île. Vers 1890, l'île Callot comptait une centaine d'habitants.

C. Analyse urbaine



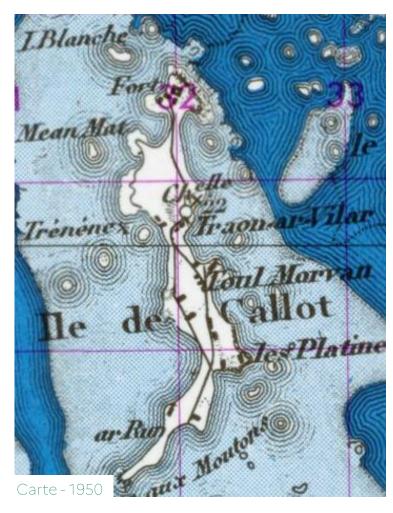
Carte Napoléonienne - 1827

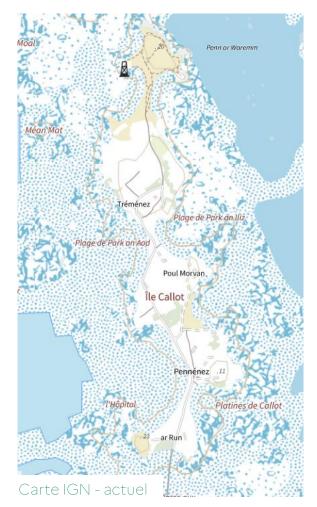


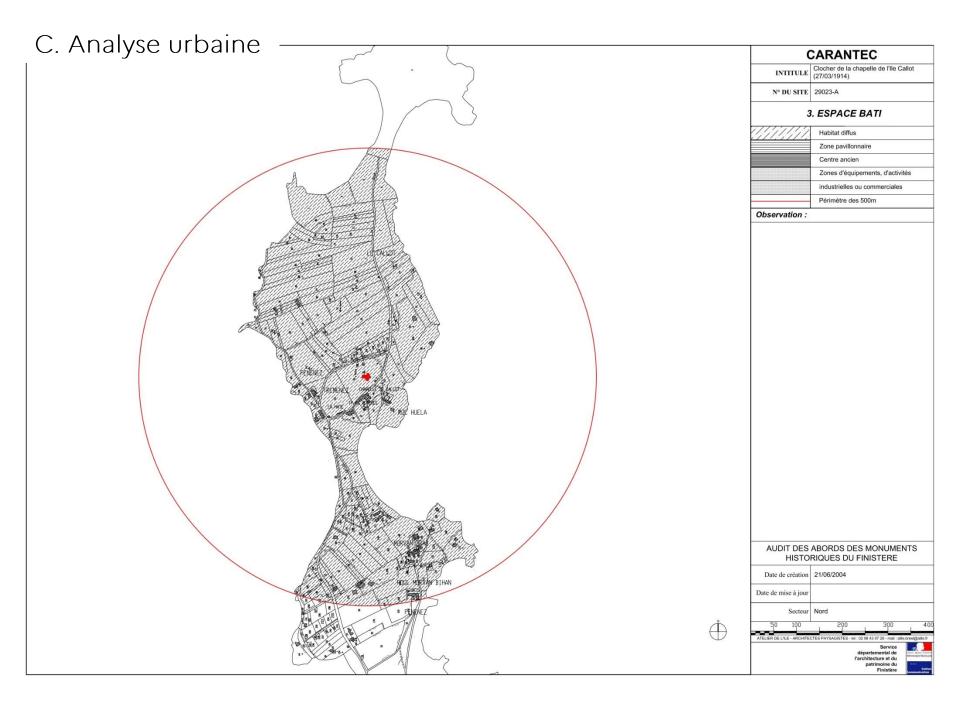
Carte état major – Milieu du XIXème siècle

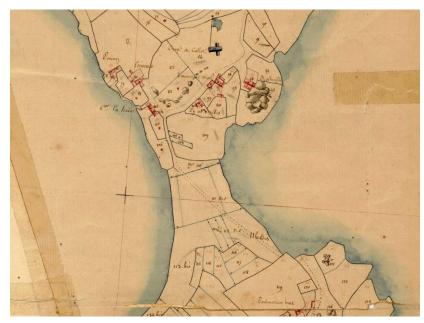
C. Analyse urbaine

Cet ensemble de cartes montrent que les constructions sont diffuses et dispersées sur l'île avec toutefois des concentrations de bâtiments, notamment à proximité de la Chapelle. L'analyse des cartes d'époque différentes montre une stabilité du site et du bâti. L'environnement reste aujourd'hui très rural avec peu de constructions qui ne viennent pas perturber la lisibilité du site.









Carte Napoléonienne – 1827



Carte - 1950



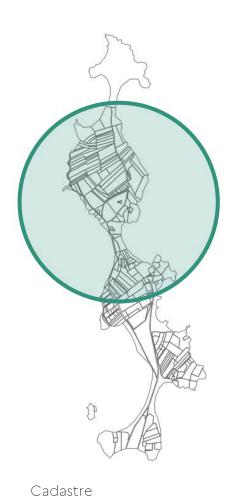
Carte état major – Milieu du XIX ème siècle



Carte IGN

A. Protections actuelles

Périmètre protection de 500m (abord du monument historique), du Clocher de la Chapelle Notre-Dame de Callot, Monument historique classé par arrêté du 27 mars 1914.



Île Callot



Vue aérienne

Carte IGN

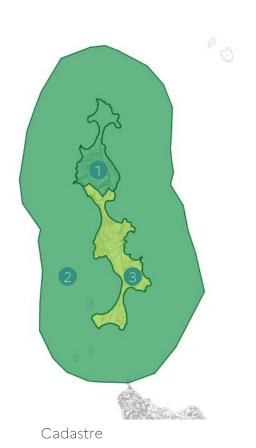
A. Protections actuelles

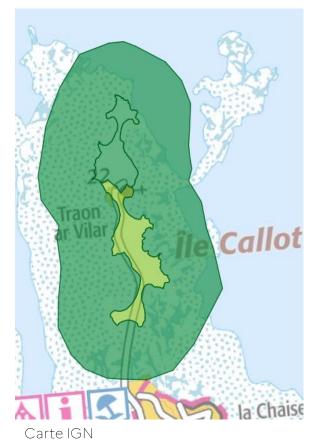
Plusieurs servitudes de protections des paysages existent avec notamment une zone de protection sur la partie sud de l'île Callot, datant du 16/09/1941. La zone de protection a été créée au titre des articles 17 et 18 de la loi du 2 mai 1930. La partie nord de l'île a été classée au titre des sites par décret de 1983. Puis, l'intégralité du domaine public maritime insulaire a été classé sur une distance de 500 m depuis les rivages de l'île par arrêté de 1984.

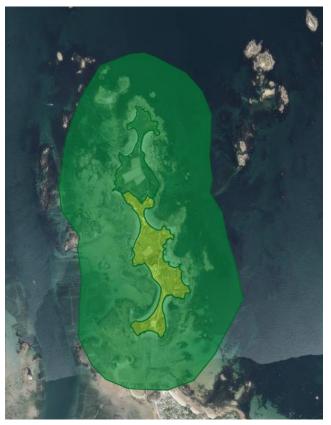




Zone de protection (Décret du 16/09/1941)







Vue aérienne

B. Proposition de périmètre délimité des abords



lle callot - Chapelle Notre-Dame de Callot Proposition de périmètre délimité des abords Cadastre (<u>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/</u>)

B. Proposition de périmètre délimité des abords

île Blanche ar Vesklik Tile Penn ar Waremm Éperon le Cerf 0 Méan Mat Barre du Cerf Plage de Park Tréménez 3 de Park an Aod île Callot Parcs à huîtres Platines de Callot Chaussée le Figuier la Chaise du Cu Parcs à huîtres 27

lle callot - Chapelle Notre-Dame de Callot Proposition de périmètre délimité des abords Plan IGN (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/)

B. Proposition de périmètre délimité des abords



lle callot - Chapelle Notre-Dame de Callot Proposition de périmètre délimité des abords **Vue aérienne** (<u>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/</u>)

B. Proposition de périmètre délimité des abords



Ile callot - Chapelle Notre-Dame de Callot Proposition de périmètre délimité des abords Superposition du périmètre de 500 mètres et de la proposition de périmètre délimité des abords Cadastre - Plan IGN – Vue aérienne (http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/)

C. Justification

Afin de concevoir le périmètre délimité des abords, il a été nécessaire de prendre en compte l'histoire de l'île, le bâtit existant, le paysage permettant la mise en valeur du monument et des vues vers celui-ci. Du fait de sa situation isolée et de son urbanisation limitée, l'île Callot constitue une entité paysagère à forte identité et homogène. Elle offre un caractère naturel et agricole dominant où les seuls éléments qui constituent sa silhouette sont les boisements et la chapelle implantée sur le point haut.

Cette proposition de Périmètre Délimité des Abords permettra d'harmoniser les différentes protections déjà présentes et de renforcer l'idée que l'île Callot est un ensemble où la chapelle est indissociable de son paysage insulaire. A cet effet, la présence d'un périmètre délimité des abords englobant l'intégralité de l'île, reprenant les limites du site classé par décret du 23/09/1983 et du site classé par arrêté du 18/05/1984, permettra une gestion unifiée et simplifiée du bâti et des paysages l'île Callot. Ce nouveau périmètre, englobant l'accès à l'île et les îlots environnants, permettra de préserver le bâti identitaire, le paysage, ainsi que les vues vers et depuis le monument historique.

Il est donc cohérent d'intégrer dans la proposition de périmètre délimité des abords la totalité de l'île et ses abords, y compris son accès depuis Carantec.



SOURCES

- Base de données Mérimée
 https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00089856
- o http://atlas.patrimoines.culture.fr
- o www.geoportail.fr
- o www.patrimoine.bzh
- o www.geobretagne.fr
- o http://fr-fr.topographic-map.com
- o COUFFON, René, LE BARS, Alfred. Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles. Quimper : Association Diocésaine, 1988.
- o https://cartorum.fr/carantec-carantec-ile-callot-chapelle-ferme-france-219470.html